

Higer



☎ 02.35.14.61.83

B120 et B101ter Lettres

Ensemble,
**combattons la
réforme Allègre**

Réalisé et diffusé par

AGET-ASL (Toulouse), AGEL-UNEF (Limoges), AGER-UNEF (Rouen), AGET-UNEF (Toulouse), PSA Bordeaux, SEUL Béziers-Dupuyssieux, SEUL Montpellier II, SEUL Montpellier III, SUD Aix-en-Provence, SUD Besançon, SUD Bordeaux, SUD Dillon, SUD IEP Paris, SUD Montelim, SUD Metz, SUD Orléans, SUD Paris I, SUD Poitiers, SUD Rennes, SUD Reims, SUD Toulouse-Le Mirail, SUD Toulouse-Rangueil, UNEF Aix-en-Provence, UNEF Caen, UNEF Grenoble, UNEF Montpellier-Lattes, UNEF Pau, UNEF-ID Arrivens.

Pendant trois mois, d'octobre à décembre 1998, un mouvement d'ampleur a agité une vingtaine d'universités en France. Les étudiants et leurs organisations s'étaient en effet rendu compte du danger que représentait la future réforme de l'enseignement supérieur du ministre Claude Allègre. Issue des propositions du rapport de Jacques Attali (Pour un modèle européen d'enseignement supérieur), la réforme Allègre remet profondément en cause le service public de l'éducation supérieure et la garantie de l'égalité de tous les étudiants.

C'est pour cette raison que toutes les organisations syndicales signataires ont décidé de s'unir autour d'un texte commun diffusé sur l'ensemble du territoire et d'organiser ensemble une réponse massive de tous les étudiants du pays en appelant à des assemblées générales partout le 10 mars.

Vers la privatisation

C est que l'insertion selon laquelle : « l'insertion ne doit plus être gérée comme avant » et « qu'il est nécessaire de la rendre compétitive et de l'adapter aux nécessités réelles de la compétition européenne et mondiale ». Moins on « gèle » la CPE, dit-il, mieux ça va. Claude Allègre présente sa réforme de l'université. Il prône un tel dialogue que « les universités doivent devenir des lieux d'initiatives économiques où les acteurs de l'enseignement jouent le rôle qui ont les décideurs, les cadres et les dirigeants dans l'industrie ».

C'est au nom de la rentabilité que le ministre s'appuie à sacrifier le service public de l'enseignement supérieur, soi-
gnerait de l'égalité de tous les étudiants.

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le plan Université 2000 a été inauguré le mois de l'enseignement régional des universitaires. « À partir du plan PIR, nous allons le compléter par le plan PIRU », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Marie Le Goff.

peut des « Groupes de travail sur l'UEM » dont le rôle est de « diriger les axes de financement et de stratégie locale de recherche ».

Des patrons à la tête des facts

Le Président sera élu par deux collèges : le premier correspondra au mode actuel de désignation et le second réunissant des représentants des activités scientifiques et économiques choisies par d'autres institutions. La part du budget qui jusqu'à présent servait aussi à contrôler sera accrue afin de contrôler la production des organes de l'Université et le rapport Ann. p. 30). En laissant le rôle décisif des élus - enseignants, étudiants et chercheurs - à l'analyse et à la décision, les intérêts privés,

an g'ne
Fuzhuan-
nial
concrete
sue

CONTINUING

C'est la mise en place
d'un système d'ajustement
global. C'est sur des
enjeux de stabilité
économique que les
universités se sont
focalisées.



Un financement régional

En permettant dans la voie du financement régional des universités, l'État se désengage de service public. Des disparités géographiques apparaissent de plus en plus entre les zones géographiques, notamment en cause le cadre national des diplômes et l'égale des étudiants. Avec la réforme Allègre, les régions gagnent de fait un pouvoir d'investissement dans la pédagogie et la stratégie des universités.

L'augmentation des frais d'inscription ?

Dans durée que « le défi de cette réforme est d'harmoniser l'enseignement supérieur à l'échelle européenne et de marcher sur les traces des États comme l'Angleterre ou l'Allemagne » (Le Parisien, 3 octobre) et que dans ces pays les frais d'inscription ont augmenté dans des proportions considérables (3 100 en Angleterre, + 300% à l'université de Milan...), il y a de quoi s'inquiéter, sans compter que le 7 octobre, la Conférence des Présidents d'Universités capotait qu'il « faudra envisager une participation accrue des étudiants au financement de leur université ».

Le « marché de la formation »

Le 6 novembre dernier, Claude Allègre donnait le coup d'envoi à l'Agence Education en indiquant que « l'éducation est devenue l'objet d'un marché mondial, marché dont les enjeux sont commerciaux, stratégiques et donc politiques. L'agence Education organisera des jours de table ronds avec différents partenaires qui partageront les mêmes intérêts : entreprises et opérateurs privés, chambres de commerce. Elle s'attachera sur des stratégies de type commercial en développant des liens forts avec les entreprises ».

L'enseignement et la formation sont des enjeux économiques, que l'on se trace comme des marchandises : acheter, développer, vendre et vendre. Les contacts entre les universités et l'Agence Education ont d'ores et déjà été signés par les universités de Nice, Nancy et Grenoble II par le biais des Chambres de Commerce et d'Industrie. Jacques Attali souligne dans son rapport que « l'université et le monde de l'entreprise doivent mettre en place entre eux un dispositif d'intelligence économique » : les liens non-académiques se trouvent évidemment plus de place lorsqu'il s'agit d'adaptation des

enseignements aux besoins économiques, en particulier de l'adaptation des filières aux besoins immédiats de l'économie. « Dans le souci de créer une synergie avec le marché de l'emploi, il faudra envisager une meilleure planification des formations, afin d'éviter les pertes de personnel dans certaines sections et une surabondance dans d'autres » (Le Parisien, 14 sept. 1991 ou, comme l'indique la lettre de critique du ministère : « adaptation locale et nationale de l'offre formation-emplois en fonction et association technologique » (juin 1991). Ce qui signifie que l'on décide en haut lieu d'un nombre de places basé dans les filières. Cette notion s'accompagne inévitablement du rétablissement de nombreux concours.

L'UNIVERSITÉ AU SERVICE DU PRIVE

La réforme Allègre de l'enseignement supérieur a pour but d'adapter directement l'université aux besoins de l'économie, ce qui a pour effet immédiat de limiter ou de faire disparaître certaines filières générales et de les remplacer par des diplômes professionnalisés. « L'université doit mettre en place des formations professionnalisées en nombre suffisant pour répondre aux attentes de l'économie » (Contrat d'investissement type 1993-2007).

Les incubateurs d'entreprises

Le ministère n'hésite pas à prendre exemple sur le système américain : « le système universitaire ne pourra ni développer que dans une relation étroite avec les entreprises innovatrices ».

comme c'est le cas aux États-Unis ». L'un d'ailleurs le sens du projet de loi présente le 13 janvier dernier au Conseil des ministres, qui « autorise des ententes aux règles de base de la fonction publique. Un chercheur du public pourra désormais devenir le dirigeant, l'associé ou l'administrateur d'une entreprise créée pour valoriser ses travaux. Les chercheurs pourront également faire du journalisme en présentant leur concours scientifique et leurs économies (jusqu'à 15% du capital) à des PME innovantes » (Le Nouvel Observateur, 14-20 janvier 1991).

Les universités sont en train de se transformer en « incubateurs d'entreprises » : deux parties Claude Allègre en septembre dernier. Il y a bien à parier que la recherche et les enseignements soient financés et orientés par ces « entreprises universitaires », transformant l'université en entreprise elle-même.

Les dangers de la surqualification

Le système JS ou B, qui devrait voir le jour à la rentrée 1993 prévoit « de 6 à 9 mois de stage en entreprise pour le master et le doctorat » (Le Monde, 17 décembre 90). Le 9 novembre, la Direction de la recherche informait les écoles doctorales qu'elles devaient « discuter de thèmes fédérateurs à mettre en place, destinés à structurer les recherches autour d'objectifs communs profonds économiquement à l'université ». Le lendemain, le cabinet du ministre annonçait que le doctorat comprendra désormais des modules de langue et d'initiation à l'économie ainsi que des stages. La mise en place de ce système a pour but d'y ajouter « une formation professionnalisante du type « stages diplômants » bien plus utile que les enseignements généralement dispensés dans les diplômes classiques » (Le Monde, 5 avril 1991).

Le ministère veut en finir avec les diplômes généraux, les remplacer par des cursus ultra-spécialisés en fonction de la demande locale et augmenter en plus l'obligation de stages pour les diplômés. Ce type de formations ne pourront pourtant pas de la pesanteur de l'emploi, les Données sociales de l'INSEE (septembre 1990) indiquent en effet que « le chômage des titulaires de diplômes généraux de niveau bac +3 atteint 7,2 % pour l'année 1987, mais 10,5 % pour l'année 1988, ce qui est cependant d'un ordre plus grand (42 % contre 12,7 % pour les titulaires de diplômes spécialisés de type DES ou M2) ».

il me manque quelque chose...

Mais quoi ?

et garanti sans esprit critique !



De la culture d'entreprise à la destruction du Code du travail

Jacques Attali indique dans son rapport qu'on « *avec culture technologique devra intégrer l'ensemble de l'enseignement supérieur. Une culture entrepreneuriale devra être développée et encouragée dès le lycée* » (p. 27). Les groupes académiques de travail sur UBM soulignent « la nécessité pour l'université de développer une culture d'entreprise chez les étudiants » (décembre 1998). L'arrêté Rayon de 1997 prévoyait déjà la mise en place en 1ère année de « modules de formation professionnelle », soit maintenant les « modules de culture d'entreprise ».

Parallèlement à cette prévision idéologique des futurs travailleurs, le ministère propose « la fin de la stabilité permanente des diplômes » (CPII, 20 septembre 98), c'est-à-dire

l'obligation pour les salariés de revenir graduellement faire des stages de remise à niveau à l'Université. Il s'agit d'une remise en cause inacceptable des conventions collectives et du Code du Travail qui garantit la valeur permanente des diplômes et le financement des formations par les entreprises.

L'harmonisation des diplômes à l'échelle européenne a un intérêt purement économique. En effet, par la remise à plat de tous les diplômes tels qu'ils existaient à l'heure actuelle, l'Europe cherche avant tout à séduire le coût de l'éducation. On réduit le nombre de

diplômes, on crée des licences professionnelles directement adaptées aux besoins des entreprises qui les financent, on installe un système de formation « *à la fin de la vie* » ou c'est le travail lui-même qui devra payer pour se remettre à niveau et pouvoir garder une place dans son entreprise. L'université libère et le service public de l'éducation aux étudiants de tous les aspects. En adaptant « la vie aux besoins des entreprises », on remet en cause la notion même d'impartialité de la connaissance et du libre développement de l'esprit critique.



La casse de la recherche

« Il faut faire apparaître autour des universités des centres de recherche mixte avec les entreprises, admettent que des structures assurant le développement des relations avec les partenaires industriels et organisant le transfert des innovations technologiques, des compétences et du savoir-faire des universités vers les acteurs économiques (développement des savoirs en entreprise, du conseil aux entreprises, des créneaux de valorisation, des centres de ressources technologiques, des plate-formes technologiques, des incubateurs » (lettre de cadrage du ministère, janvier 1999).

Rentabiliser la recherche

De même que l'enseignement est soumis aux impératifs économiques mondialisés, la recherche scientifique se voit elle aussi contrainte de devenir rentable sous peine de disparaître. Elle doit rapporter de l'argent dans les plus brefs délais et pour ce faire doit s'adapter à la demande du marché. On ne fait plus de recherche pour faire avancer les connaissances ou améliorer le sort de l'humanité ; on fait de la recherche pour vendre un nouveau produit plus cher. Dans cette course à la rentabilité, les pays du tiers-monde auxquels on n'offre pas les moyens de développer leur système de recherche restent sous la dépendance des pays industrialisés, ce qui arrange bien tout le monde.

Fin de la liberté scientifique

Dans ce système de recherche, les chercheurs perdent de plus en plus d'autonomie et le terme de liberté scientifique devient « déraison ». La révision des statuts des grands organismes de recherche et notamment du CNRS, concorde tout le pouvoir de décision dans les mains des gestionnaires et administrateurs sans

que les chercheurs n'aient plus leur mot à dire en matière de projets scientifiques, de recrutement ou de contrat. Le recensement

projet sur l'enseignement, la révision des statuts des chercheurs, les modifications opérées dans l'enseignement de la recherche, visent tous à faire disparaître le statut de chercheur à temps plein pour le remplacer par un statut d'enseignant-chercheur-chef d'entreprise où le chercheur devra à la fois chercher, enseigner le produit de ses recherches et vendre ces produits dans des entreprises innovantes qu'il gèrera lui-même : connaissez-vous le statut du chercheur bon à tout faire ?

Ségmentation du savoir

Enfin, la nouvelle carte de la recherche, la création de pôles d'excellence et le développement de laboratoires particuliers dans des régions bien définies visent à développer une recherche à deux vitesses. Ainsi si vous voulez faire de la recherche sur le vieillissement, vous devrez aller à Montpellier, mais si c'est la péripatétisme qui vous intéresse

alors vous devrez aller à Toulouse... bref, quand Claude Riggall parle de mobilité, il n'a pas entendu de mobilité fonctionnelle et si elle n'a pas de pôle d'excellence dans votre région alors vous ferez de la recherche à bas prix, sans intérêt, sans financement, bref, autant aller compiler les propriétés dans le champ de l'onde Albert.

Le ministre a décidé de donner à l'enseignement « harmonisation européenne » une signification très particulière : celle de renouer en France le développement des entreprises, de créer des emplois, des diplômes et des libertés dans tous les domaines de l'enseignement supérieur. Nous ne pouvons accepter de voir notre avenir hypothéqué de la sorte. Nous maintenons que le savoir qui vient sans ordre des progrès de la science, sans discipline, sans et sans progression sont harmonisés et réguliers.

La mondialisation de l'enseignement

L'université Allègre n'est pas une affaire de plus de l'enseignement supérieur français, venue d'un ministre-déçus de laisser un trait à son dialogue par son ambition et son acquis. C'est l'application d'un projet libéral bien plus vaste, européen et même mondial de démantèlement du service public de l'éducation : « L'intégration européenne favorisant la mondialisation des échanges, les progrès scientifiques et techniques en constante accélération sont autant de défis auxquels nous devons répondre » (Claude Allègre, 21 juillet 1997). Par harmonisation européenne il faut comprendre unification européenne aux contraintes de la mondialisation et à sa logique de rentabilité. Le ministre et son conseiller Jacques Attali ne cachent pas que cette harmonisation s'effectuera dans le cadre des contraintes budgétaires européennes drastiques, d'une pédagogie et d'une organisation du système universitaire communes.

Des contraintes budgétaires drastiques

Les contraintes budgétaires ne font que renforcer le mouvement déjà sous-jacent de désengagement financier de l'État. Les critères de convergence définis lors du traité de Maastricht par la directive 1258 et confirmés par le traité d'Amsterdam en 1997 sont bien connus (déficit budgétaire limité à 3 % du PIB aux variations en cas de dépassement, 3 % d'inflation maximum, dette publique intérieure à 60 % du PIB). Ce sont eux qui posent la question de l'Université. Car qui dit désengagement financier de l'État dit appel aux financements extérieurs : c'est-à-dire aux étudiants, aux collectivités locales et aux entreprises. Mais ce projet européen ne s'arrête pas à des questions purement financières. Sous l'égide de contraintes budgétaires, il s'attaque surtout à l'enseignement et aux missions de l'université. Qui par, continue.

La nouvelle pédagogie

Tout les partisans s'alignent sur une nouvelle organisation des cursus avec 3 à 4 ans de licence, M2 ou R et la semestrialisation. Comme le dit Claude Allègre : « A bac + 1,

une licence professionnelle incluant des stages en entreprise, à bac +5 : un master de niveau professionnel, à bac +8 : une initiation à la recherche et une insertion professionnelle des diplômés ».

Officiellement le DURE et la maîtrise sont maintenus, mais ils ne seront pas reconnus au niveau européen. La volonté de professionnalisation à tout prix fait peser à plus d'un titre sur le projet éducatif. C'est le passage de l'enseignement d'un savoir à celui d'un savoir-faire, d'une culture critique à une culture entrepreneuriale. La conséquence immédiate de tout cela c'est la hiérarchisation des filières en fonction de leur intérêt économique. Par un grand hasard, les « filières originales » (notamment pour « pôle d'excellence ») se trouvent être les filières intéressant les entreprises. Quant aux « filières banales », ce sont bien sûr celles concernant les matières non adaptables au marché : philosophie, sociologie.

Concurrence, régionalisation, hiérarchisation

Pourqu'il s'agit de démanteler le service public, l'harmonisation européenne s'occupe sans la destruction du cadre national de financement, de formation et des diplômés eux, à créer une poignée des Universités. Deux grands axes sont utilisés pour atteindre cet objectif : l'atomisation et la

régionalisation. Ainsi, pour le plan U2M, Claude Allègre affirme : « les régions seront d'ores et déjà à contribution pour financer la moitié du nouveau programme ». Voilà la reproduction du schéma : à région riche, far riche, à région pauvre, far pauvre, sans cesse basculé à l'échelle européenne.

Pas la terre des choses une concurrence se crée entre ces universités autonomes. Et pour officialiser cela, rien de tel qu'un organisme, d'évaluation (Agence Supérieure d'Évaluation du rapport Attali) qui exerce les pouvoirs en fonction de l'adaptation aux besoins des entreprises. L'aboutissement de ce processus c'est l'application de pôles d'excellence, « les Pôles Universitaires Pratiques » du rapport Attali (p. 29). Il y a des pôles d'excellence, il y a aussi des universités au rebut. C'est un pas de plus vers la sélection et la renne en cause de l'égalité de tous face aux études. Finalement, c'est la liberté qui est menacée, c'est-à-dire la diffusion objective du savoir à l'Université hors de tout intérêt privé.

La dimension européenne de l'attaque contre le service public d'enseignement supérieur n'a d'ailleurs pas échappé aux étudiants. La GUE européenne, dans un rapport sur l'enseignement supérieur péjore, dès 1991 qu'« une université ouverte est une entreprise industrielle et l'enseignement supérieur a dûment en une industrie nouvelle. Cette entreprise doit vendre ses produits sur le marché de l'enseignement continu, qui régit les lois de l'offre et de la demande ». Succès en Allemagne (décembre 1997), l'Espagne (8 000 manifestations à Madrid le 26 octobre), l'Italie (manifestation nationale à Rome en novembre), la Grèce, la Belgique se sont mobilisées. Face à l'ampleur de l'attaque, une campagne s'est de plus en plus



Pour un véritable service public de qualité.

Pour le réengagement financier total de l'État dans l'Enseignement.

Pour l'égalité de tous les étudiants quelque soit leur origine géographique, sociale ou leur nationalité.

Pour une université garantissant la transmission et le développement de l'ensemble des savoirs.

RETRAIT IMMÉDIAT DE LA RÉFORME ALLÈGRE !